

Alcooliques anonymes
Région 90 – Nord-ouest Québec



Guide de rédaction du contenu et de
conception du site web régional

Table des matières

1. But de ce document.....	2
2. Raison d'être du site web de la Région 90	2
3. Principes fondamentaux et règles reliées.....	2
3.1. L'auditoire visé	2
3.1.1. Règles relatives à l'auditoire visé.....	3
3.2. Navigation instinctive	3
3.2.1. Règles – navigation instinctive.....	3
3.3. Conception technologique simple	4
3.3.1. Règles – conception technologique simple.....	4
3.4. Apparence uniforme	5
3.4.1. Règles – apparence uniforme.....	5
3.5. Responsabilité pour le contenu	5
3.5.1. Règles – responsabilité pour le contenu	5

1. But de ce document

Ce guide fait état des règles applicables à la rédaction du contenu et à la conception du site web de la Région 90 qui s'appuient sur des principes fondamentaux conformes aux Traditions des Alcooliques anonymes. Ces règles sont assujetties à l'approbation du comité régional et visent à assurer que le site web régional reflète le caractère sobre de notre association, qu'il affiche un contenu contemporain et pertinent, et qu'il permet une navigation aisée vers les informations recherchées. Le webmestre régional est tenu de développer des politiques et procédures pour la conception, l'entretien et la mise à jour du site web ainsi que pour la gestion du contenu qui sont harmonisées aux principes fondamentaux énoncés dans le présent document.

2. Raison d'être du site web de la Région 90

La 9^e Tradition nous rappelle que nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent. Le site web régional est avant tout un service offert aux districts et aux groupes qui composent la Région 90 afin d'informer les serviteurs et les membres de notre région. La conception du site doit permettre à l'utilisateur de repérer aisément l'information recherchée et lui assurer que celle-ci est pertinente et à jour. La conception du site web régional ainsi que les outils technologiques employés doivent également permettre une rotation sans heurt d'un webmestre à un autre tout en reconnaissant que les compétences des membres qui peuvent être intéressés à cette fonction vont du niveau élémentaire à avancé.

3. Principes fondamentaux et règles reliées

Les principes suivants s'appliquent à toute activité liée au site web régional.

3.1. L'auditoire visé

Bien qu'il se puisse qu'un alcoolique en quête d'aide accède au site web régional, les données d'utilisation nous démontrent que ce site est presque exclusivement consulté par des membres qui connaissent déjà les AA et cherchent des informations précises. L'alcoolique en quête d'aide qui ne connaît pas les AA est plutôt susceptible de principalement chercher pour le moyen de nous contacter. Quant au personnel des milieux professionnels œuvrant auprès d'alcooliques, ceux-ci sont plutôt susceptibles de rechercher de l'information sur notre programme ou de nous contacter pour obtenir un service (p. ex., un centre de traitement qui voudrait accueillir un groupe des AA dans ses locaux).

Ce constat nous permet d'affirmer qu'une grande proportion de l'information sur le site web régional s'adresse principalement aux serviteurs et aux membres actifs des AA. En ce sens, le site vise à offrir un contenu informatif et non promotionnel, regroupé de façon à faciliter la navigation par les différents utilisateurs.

L'auditoire (ou la persona en langage web) principalement visé sont les serviteurs au sein de notre région. Ensuite, par ordre de la proportion des informations sur le site qui pourraient les concerner, viennent les membres AA de notre région, le personnel des milieux professionnels et les alcooliques en quête d'aide. La conception du site web doit prendre ceci en considération.

3.1.1. Règles relatives à l'auditoire visé

Les règles suivantes concernant l'auditoire visé s'appliquent à la conception du site web régional :

- a. Le site web doit permettre en tout temps une navigation aisée, sur téléphone intelligent comme à partir d'un ordinateur.
- b. Le site web doit permettre à un alcoolique en quête d'aide de repérer et d'accéder facilement aux coordonnées pour entrer en contact avec nous, soit par l'entremise de la ligne d'aide provinciale (1-866-ligneaa), les lignes d'aide locales, ou un formulaire de contact à remplir à même le site et acheminé à une adresse courriel générique à la région. De plus, la liste des réunions des groupes de notre région devrait aussi être facilement accessible pour celui-ci.
- c. La page d'accueil doit permettre au personnel des milieux professionnels de trouver aisément l'information pertinente sur notre programme (p. ex., sous un menu intitulé « le programme des AA »). Le site web régional devrait ne fournir que des informations sommaire et génériques et les renvoyer au site aa.org pour plus amples informations. Devrait aussi être inclus un formulaire de contact à remplir à même le site et acheminé à une adresse générique à la région.
- d. Le contenu du site doit fournir aux membres de la région des informations pertinentes facilement repérables et à jour.

3.2. Navigation instinctive

La conception du site doit favoriser la navigation instinctive, c.-à-d., que tout visiteur sur le site web régional devrait pouvoir trouver facilement l'information recherchée. Nous employons le terme « navigation instinctive » pour refléter une structure dans les menus, les pages statiques et les articles qui est facilement comprise même par un utilisateur qui visite le site pour une première fois.

3.2.1. Règles – navigation instinctive

Les règles suivantes concernant la navigation instinctive s'appliquent à la conception du site web régional :

- a. La conception du site doit permettre aux membres et d'autant plus à tous les serviteurs au sein de la Région 90 de s'y retrouver instinctivement.
- b. Les menus doivent imposer une structure aux pages (i.e., une table de matière) et cette structure doit être respectée.
- c. Les principaux menus devraient être en nombre limité (idéalement pas plus que quatre).

- d. Les informations pertinentes devraient être regroupées sous un de quatre ou cinq menus principaux tels que :
- 1) Les informations sur notre programme sous un menu intitulé « Le programme des AA ».
 - 2) Les informations pertinentes aux serviteurs régionaux, aux services offerts par la région et les activités de service menées par la région sous un menu intitulé « La Région 90 ».
 - 3) Pour chaque district, les informations pertinentes à leurs serviteurs, les activités de services et autre information pertinente sous un menu intitulé « Les Districts ».
 - 4) Sous un menu intitulé « Actualités », les articles publiés récemment ou les mise à jour de pages statiques. Ce menu sert à renvoyer par hyperliens intitulés à l'information récemment ajoutée ou mise à jour.
- e. Le site web de la région n'a pas pour but de servir de dépôt d'archive. Ainsi, le webmestre recommandera, selon les outils technologiques disponibles, les périodes et politiques de rétention de l'information des pages statiques et des articles afin de permet une navigation aisée.

3.3. Conception technologique simple

La conception du site web régional doit refléter le caractère sobre de notre association et doit favoriser une passation des responsabilités du webmestre à un successeur sans heurt. Bien que les candidats à la fonction de webmestre régional puissent posséder des compétences avancées en matière de technologies de l'information, incluant de la conception de sites web, nous devons toujours nous rappeler que le webmestre et ses collaborateurs sont des bénévoles et que le site régional est un site d'information et non un site de promotion. La conception et les outils technologiques employés devraient permettre à un bénévole possédant des compétences fonctionnelles sur le logiciel Wordpress et la technologie web pour maintenir à jour le site web régional, incluant en matière de modules d'extension (plug-in en anglais).

3.3.1. Règles – conception technologique simple

Les règles suivantes concernant la conception technologique simple s'appliquent à la conception du site web régional :

- a. Les pages du site ne doivent contenir que l'information pertinente pour appuyer les activités de service au niveau de la région et des districts, incluant des annonces et des nouvelles, et ne doivent pas reproduire des documents qui se trouvent sur d'autres sites web des AA, mais plutôt inclure des références ou des hyperliens (p. ex., vers le site aa.org). Certaines conditions peuvent s'appliquer.
- b. Le site web régional ne devrait pas se substituer au service de courriel fourni aux serviteurs par la région. Les formulaires web servent pour des communications

venant de l'externe alors que des formulaires téléchargeables sont fournis afin que les serviteurs désignés, c.-à-d., les RDR, RDRA et serviteurs à la région, peuvent les remplir, les sauvegarder et les acheminer au(x) destinataire(s) via leur accès au courriel fourni par la région.

3.4. Apparence uniforme

Un site web informationnel devrait favoriser une apparence uniforme, en langage web le thème, peu importe la page sur laquelle l'utilisateur se trouve. Ce principe aide à la navigation instinctive et augmente généralement la satisfaction des utilisateurs.

3.4.1. Règles – apparence uniforme

Les règles suivantes concernant le thème s'appliquent à la conception du site web régional :

- Les pages, en particulier la page d'accueil, doivent utiliser un thème sobre et aéré de sorte que l'utilisateur est en mesure de repérer instinctivement et accéder aisément à l'information recherchée.
- Les pages du site doivent utiliser le même thème et utiliser une typographie homogène. La typographie doit également différencier les titres et sous-titres toujours afin de faciliter le repérage.

3.5. Responsabilité pour le contenu

La responsabilité pour l'exactitude et la mise à jour des informations sur le site web régional ne relève pas du webmestre. L'exactitude et la mise des informations relatives à la région relève du bureau régional assisté des présidents de comités de services et de groupes de travail. L'exactitude et la mise à jour des informations relatives aux districts relève des RDR.

3.5.1. Règles – responsabilité pour le contenu

Les règles suivantes concernant la responsabilité pour le contenu s'appliquent à la conception du site web régional :

- a. Les membres du bureau régional et les RDR doivent s'assurer que le contenu qu'ils autorisent est pertinent et exact.
- b. Les membres du bureau régional et les RDR doivent s'assurer que le contenu qu'ils autorisent respect tout droit d'auteur (p. ex., si l'information est reproduite à partir d'une publication approuvée par les Services mondiaux des Alcooliques anonymes, la référence appropriée doit être incluse, et dans le cas d'une photo sur une annonce de congrès, celle-ci doit être exempte de droit d'auteur.)
- c. Les pages statiques doivent indiquer les dates de publications et, le cas échéant, la date de la dernière mise à jour.
- d. Les articles doivent indiquer les dates de publication.

- e. La responsabilité pour la mise à jour des pages statiques revient au bureau régional assister des serviteurs concernés. Afin que leur expérience récente informe cette mise à jour, celle-ci devrait se faire vers la fin du mandat du serviteur concerné (p. ex., aux années impaires, les pages concernant les serviteurs qui terminent leur mandat en décembre de l'années devrait être revues et mise à jour au besoin, et de même en décembre des années paires pour ceux qui terminent leur mandat à ce moment).

Adopté par le comité régional le (voir proposition ###).

Historique des modifications apportées subséquemment :